

5171

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

III

REUNION DES MINISTRES
OUAGADOUGOU 7 - 10 Septembre 1973

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DES SIX
PAYS TOUCHES PAR LA SECHERESSE
OUAGADOUGOU 11 et 12 Septembre 1973

Deuxième édition

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
<u>REUNION DES MINISTRES</u>	1
- DISCOURS D'OUVERTURE de Son Excellence Gérard Kango OUEDRAOGO Premier Ministre de Haute-Volta.....	2
<u>CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT</u>	20
- PROGRAMME DE LA CONFERENCE.....	21
- DISCOURS D'OUVERTURE de Son Excellence Sangoulé LAMIZANA, Président de la République de Haute-Volta	22
- RESOLUTION N°1.....	33
- CONVENTION INTERNATIONALE portant création du Comité Permanent Interetats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS)	35
- RESOLUTION N°2.....	38
- DECLARATION des Chefs d'Etat.....	39
- COMMUNIQUE FINAL.....	41
- MOTION de remerciements.....	44
- ALLOCUTION de S. E. Léopold Sédar SENHOR, Président de la République du Sénégal.....	45
- DISCOURS DE CLOTURE de S. E. Sangoulé LAMIZANA, Président de la République de Haute-Volta	50

REUNION DES MINISTRES
OUAGADOUGOU 7 au 10 Septembre 1973

DISCOURS D'OUVERTURE PAR M. G. K. OUEDRAOGO PREMIER MINISTRE DE HAUTE-VOLTA

Monsieur le Président de l'Assemblée Nationale,
Monsieur le Grand Chancelier de l'Ordre National,
Messieurs les Ministres,
Leurs Excellences, Messieurs les Ambassadeurs,
Leurs Excellences, les Secrétaires Généraux Adjointes, de l'ONU,
Messieurs les Représentants des organisations d'Assistance,
Messieurs les Représentants des pays donateurs,
Messieurs,

Après Rome et Genève où des Conférences d'un niveau très élevé ont été consacrées aux problèmes de la sécheresse, c'est à Ouagadougou que revient l'honneur de recevoir techniciens et experts nationaux, délégués des pays donateurs, des organismes d'aide privés ou officiels pour examiner les voies et moyens permettant d'assurer un avenir meilleur aux populations du Sahel.

Aussi ma mission est-elle d'abord de remercier tous les pays, toutes les bonnes volontés qui se sont associés au vaste mouvement de solidarité et de générosité en faveur des populations sahéliennes. Vous me permettrez de remercier en particulier l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) qui, en coordonnant les aides du système des Nations Unies a contribué très largement au succès des opérations d'urgence. Nous tenons également à remercier le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) dont la diligence a permis l'organisation de la présente rencontre.

Il me plaît également de féliciter les techniciens et experts des six pays pour leur contribution à la définition d'une stratégie commune de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

En effet, le but des présentes réunions est de dégager les lignes de force de ce que l'on appelle mesures à moyen et à long terme. Cette référence à la durée traduit le souci des six pays d'établir des priorités pour une action concertée et coordonnée.

Avant même que la famine soit totalement conjurée, il convient de tirer avec lucidité les leçons du passé pour prévenir le retour de pareilles épreuves dans l'avenir.

Dans nos pays à vocation essentiellement agricole il est évident que le sort du monde rural doit être notre premier souci. C'est un lieu commun de rappeler que tout démarrage économique suppose qu'un surplus agricole soit dégagé. En conséquence, le développement du secteur agricole doit bénéficier de toute notre attention.

Il n'y a pas de doute que le chemin à parcourir par nos paysans pour évoluer de l'économie de subsistance à l'économie moderne est long et difficile, car cela implique une véritable mutation qui exige une transformation radicale des mentalités, des investissements considérables, une renouveau des organisations professionnelles, une nouvelle attitude devant les marchés. Cette mutation indispensable ne peut pas et ne doit pas être l'affaire des seuls agriculteurs, elle doit intéresser au plus haut point l'ensemble de nos communautés nationales.

Les Chefs d'Etat et de Gouvernement vont se réunir dans quelques jours pour exprimer toute l'importance qu'ils attachent à la réalisation des opérations proposées à moyen et long terme en vue d'amorcer un véritable développement qui mettra les populations sahéliennes dans la voie du progrès, à l'abri de pareilles catastrophes.

L'ensemble des mesures proposées, dans le domaine des infrastructures hydrauliques, pastorales et agricoles, de la formation des cadres et des paysans, de la vulgarisation et de l'encadrement exigera une mobilisation active de toutes nos énergies et la mise en oeuvre de grands moyens financiers.

Nous sommes déterminés à réaliser cette mobilisation de nos énergies propres mais chacun sait que les moyens financiers nécessaires dépassent largement le niveau de nos ressources. Nous savons que nos partenaires qui nous ont déjà soutenus dans la phase d'urgence et qui nous ont fait l'honneur d'être à nos côtés aujourd'hui sont prêts à consentir de nouveaux efforts pour nous aider à réaliser les programmes qui seront retenus à l'issue de la présente Conférence. Nous savons aussi que leur préoccupation majeure est d'apporter une aide efficace qui nous épargne l'humiliation de tendre encore la main parce que nos populations sont menacées par la famine.

Je leur demande de transmettre nos remerciements aux pays, aux Organisations ou Associations publiques ou privées qu'ils représentent ici. L'aide qu'ils nous ont apportée dans la phase d'urgence est certainement très appréciée même si elle n'a pas encore satisfait tous nos besoins. A tous les représentants des sources d'aide, je peux apporter l'assurance que nous mettrons tout en oeuvre pour valoriser au mieux l'aide qui nous sera accordée dans les phases des moyen et long termes.

Messieurs les Ministres,

Nos techniciens et experts se sont penchés avec tout le sérieux voulu, pendant une semaine sur les problèmes qui nous préoccupent. Ils livrent à votre réflexion, des propositions qui méritent largement de retenir toute notre attention.

Je souhaite qu'au terme d'un examen attentif, vous puissiez soumettre à nos Chefs d'Etat, des propositions qui soient en mesure de recevoir leur caution, parce qu'elles porteront l'espoir de nos peuples toujours si vaillants, même dans la souffrance.

Je déclare ouverte la réunion des Ministres des six pays concernant la sécheresse et je souhaite plein succès à vos travaux.

0 0

0

R A P P O R T P R O G R A M M E .



L E S P R I O R I T E S



La Réunion des Ministres des 6 pays du Sahel touchés par la sécheresse a pris connaissance des travaux et conclusions des experts. Elle a approuvé les orientations générales et les programmes dégagés au cours de ces travaux et a défini les priorités suivantes :

I) MESURES D'URGENCE

Il s'agit de prévenir d'une part les effets de la sécheresse passée qui vont se prolonger dans l'avenir et d'autre part les risques d'un bas niveau des récoltes prévues à la fin de l'année 1973 : il est donc nécessaire de maintenir et de prévoir de nouvelles mesures de soutien. Les principaux domaines d'action préconisés sont :

- besoins alimentaires et de santé humaine pour 1974
- aliments du bétail et santé animale
- semences
- actions pour la distribution des secours (moyens de transport et frais d'approche), moyens de stockage
- aides financières pour compenser les pertes budgétaires (dégrèvements fiscaux).

Une mission de la FAO fera l'évaluation de ces besoins en rapport avec les services nationaux au cours de la première quinzaine du mois d'octobre.

II) ACTIONS D'INTERET NATIONAL

La Conférence des Ministres a dégagé à ce niveau les domaines prioritaires suivants :

- hydraulique villageoise, agricole et pastorale (aménagement de bassins de retenues en particulier) ;
- élevage : prophylaxie, aliments du bétail et reconstitution du cheptel ;
- programmes nationaux de reboisement ;
- amélioration des pistes secondaires de desserte

Dans ce cadre défini, chaque pays a présenté un programme national d'un coût approximatif de 10 milliards de francs CFA.

III) LES ACTIONS D'INTERET SOUS-REGIONAL

La Réunion des Ministres a défini les domaines prioritaires suivants :

- construction de grands barrages
- développement de voies de communication interétats (routes, chemins de fer, voies navigables) ;

- création du fonds spécial du Sahel destiné à financer des opérations en actions de solidarité, des secours d'urgence, des projets de développement à moyen et long terme ;

- plan semencier sous-régional
- programme de reboisement à grande échelle pour contrôler l'avance du désert (Front Vert Sahélien (F. V. S.))

IV) ACTION DE COOPERATION SOUS-REGIONALE

La réunion des Ministres met l'accent sur la nécessité d'une coopération sous-régionale et décide :

- la création d'un institut du Sahel : recherches appliquées (agronomie, zootechnie, eaux et forêts) ; coordination des actions de recherches des pays de la zone ;
- la création d'un centre sous-régional de météorologie appliquée
- la création ou le renforcement de centres de formation de cadres dans les domaines de l'agronomie, des eaux et forêts et de la météorologie.

Le lancement de campagnes :

- pour la promotion de la santé humaine
- de lutte contre les épizooties
- de lutte pour la protection des cultures vivrières.

PROJETS ET PROGRAMMES PROPOSES



Dans le cadre prioritaire défini ci-dessus, les programmes nationaux et d'intérêt sous-régional suivants ont été proposés :

I) PROJETS NATIONAUX

rubrique	pays ou région	Description sommaire du projet	coût (millions CFA)	Obs.
hydraulique vil: lagoise agrico: le et pastorale:	Haute-Volta	1. Opération puits et forages 600 ou-	540	
		vrages		
		2. Equipement de centres secondaires	40	
		d'alimentation en eau potable		
		3. Recherche et exploitation de nappes	150	
		profondes (plaines de Gondo)		
		4. Programme complémentaire d'hydrau-	200	
		lique pastorale		
		5. Aménagement hydro-agricole de	1600	
		2000 ha		
		6. Construction de 40 barrages en ter-	1200	
		re		
		7. Encadrement et modernisation de		
		l'agriculture des :		
		ORD de KAYA	550	
		ORD de YATENGA	510	
		ORD de FADA	580	
		8. Multiplication de semences	400	
	S/T Hte-Volta		5.770	
	<u>MALI</u>	1. Opération puits hydraulique pasto-	2.162	
		rale		
		2. Equipement Génie Rural pour la cons-		
		truction de petits barrages (hydrau-	1.033	
		lique agricole)		
		3. Approvisionnement en eau de la po-	750	
		pulation (hydraulique humaine)		
		4. Opération nil kaarta	600	
		5. Multiplication des semences	210	
	S/T MALI		4.755	
	<u>MAURITANIE</u>	1. Programme d'équipement mécanique de:		
		puits d'alimentation en eau des vil:		
		lages et du bétail	700	
		2. Adduction d'eau de Tijikja	1.364	
		3. Programme de réalisation et d'équi-		
		pement de 100 forages	2.658	
		4. Brigades hydrauliques d'intervention	65	
		5. Casier d'aménagement hydro-agricole:		
		de Boghé	1.500	
		6. Réalisation de 14 barrages dans le		
		Tagant	600	
		7. Développement des cultures dans le		
		sud est Mauritanien	1.200	
		8. Assistance aux cultures de décrue		
		et structures de recherche	1.400	
	S/T Mauritanie		9.687	

	<u>NIGER</u>	1. Opération puits	300
		2. Exploitation eaux souterraines	500
		3. Aménagement hydro agricole	5.000
		4. Equipement Génie Rural	180
		5. Petits barrages	200
		6. Opération productivité Niamey	800
		7. Opération productivité Taoua	800
	S/T NIGER		<u>7.780</u>
	<u>SENEGAL</u>	1. Mise en valeur d'une zone aride	500
		2. Remplacement de 64 pompes et équipement de surface	196
		3. Exécution de 250 puits, 40 forages puits, 10 forages équipés	2.500
		4. Exécution de forages profonds	459
		5. Equipement d'ateliers de forages	105
	S/T SENEGAL		<u>3.760</u>
	<u>TCHAD</u>	1. Construction achèvement et amélioration des débits de puits	794
		2. Aménagement des puits du Batah	684
		3. Alimentation en eau des formations sanitaires	260
		4. Construction des puits sur les pistes à bétail	695
		5. Construction de barrage du Sérinaout	160
		6. Rééquipement et création de 10 forages pastoraux	375
		7. Aménagement des casiers A et B	500
		8. Aménagement des Ouadis du Kanem	60
		9. Aménagement des polders du lac	3.400
		10. Création de centres de multiplication des semences	245
		11. Création d'une station de recherches sur les céréales et arachides à cycle court	69
	S/T TCHAD		<u>7.242</u>
		Total Général.....	<u>38.994</u>
<u>ELEVAGE</u>	<u>HAUTE-VOLTA</u>	1. Aliment de bétail	100
		2. Lutte contre les parasitoses gastro-intestinales	255
		3. Reconstitution du troupeau	375
		4. Cartes agrostologiques des parcours du Sahel Voltaïque	33
		5. Projet d'encadrement de l'ORD pastoral du Sahel	800
		6. Développement du petit élevage	200
		7. Usine d'aliment du bétail	65
	S/T Hte-Volta		<u>1.808</u>
<u>ELEVAGE</u>	<u>MALI</u>	1. Recensement du cheptel	24
		2. Aliment de survie	300
		3. Protection sanitaire	48

		4. Reconstitution du troupeau	2.500
	S/T MALI		2.872
	<u>MAURITANIE</u>	1. Ranch d'enbouché de Kaédi	400
		2. Reconstitution du cheptel	600
	S/T MAURITANIE		1.000
	<u>NIGER</u>	1. Campagne de lutte contre la peste bovine	474
		2. Reconstitution du cheptel	1.000
		3. Usine aliment du bétail	300
		4. Affections parasitaires	130
	S/T NIGER		1.904
	<u>SENEGAL</u>	1. Reconstitution du cheptel	1.050
		2. Protection sanitaire du bétail	351
		3. Développement intégré de l'élevage	1.350
		4. Développement de l'enbouché paysanne	350
	S/T SENEGAL		3.101
	<u>TCHAD</u>	1. Prophylaxie	675
		2. Reconstitution du troupeau	750
		3. Aliment du bétail	350
		4. Production animale (station d'enbouché)	559
		5. Moyen d'information et de contrôle rapide	37
	S/T TCHAD		2.371
		TOTAL GENERAL...	13.056
<u>Reboisement et protection de la nature</u>	<u>HAUTE-VOLTA</u>	1. Protection des sols dans le Sahel	50
		2. Equipement service forestier	50
		3. Plantations d'arbres autour des centres urbains	740
		4. Aménagement de 2 parcs nationaux	104
		5. Plans test de développement des pêches	40
	S/T Hte-VOLTA		984
<u>reboisement (suite)</u>	<u>MALI</u>	1. Aménagement et reboisement de ronniers et palmiers doun	126
		2. Plantation dans 3 centres de reboisement	826
	S/T MALI		952
	<u>MAURITANIE</u>	1. Stations forestières et reboisement	100
	S/T MAURITANIE		100
	<u>NIGER</u>	1. Equipement service eaux et forêts	93
		2. Opération brise-vent pour protection cultures sèches et irriguées	455

	S/T NIGER		548
	SENEGAL	1. Lutte contre les feux de brousse	1.300
		2. Aménagement et reboisement autour des forages	1.100
		3. Reboisement barrage au sud de la zone sahélienne	457
		4. Reboisement Delta du Fleuve Sénégal (1000 ha)	100
	S/T SENEGAL		2.957
	TCHAD	1. Reconstitution des plants atteints	79
		2. Création de pépinières dans la zone du Sahel	160
	S/T TCHAD		239
		TOTAL GENERAL	5.780
<u>Amélioration des pistes secondaires</u>	HAUTE-VOLTA	1. Piste DORI - GOROM	300
		2. Piste FADA - BOGANDE	500
		3. Piste DORI - DJIBO	700
		4. Piste DORI - SEBBA	200
	S/T Hte-VOLTA		1.700
	MALI	1. Piste agricoles	1.500
	S/T MALI		1.500
	MAURITANIE		
	NIGER	1. Pistes rurales	200
	S/T NIGER		200
	SENEGAL		
	TCHAD	1. Amélioration des pistes secondaires	395
	S/T TCHAD		395
		TOTAL GENERAL	3.795
<u>Météorologie</u>	SENEGAL	Création d'un centre national d'études hydrométéoagrométéo et climatologiques	195
	S/T SENEGAL		195
		TOTAL GENERAL	195
<u>Moyens de stockage</u>	MAURITANIE	1. Construction de silos	500
	S/T MAURITANIE		500
		TOTAL GENERAL	500
<u>Santé Humaine</u>	Haute-Volta	1. Lutte contre les effets de la sécheresse sur la santé des populations	500
	S/T Hte-Volta		500
		TOTAL GENERAL	500

A N N E X E (A)

La Réunion des Ministres a pris connaissance des besoins exprimés par la Gambie (la délégation qui a participé aux travaux des experts a déploré les mêmes effets de la sécheresse).

<u>MESURES D'URGENCE :</u>		Millions F CFA
-	besoins alimentaires et santé humaine	180
*	produits alimentaires et sanitaires pour le bétail	70
*	recensement cheptel Gambien	5
*	stock d'urgence	10
*	transports et approches	30
*	hydraulique pastorale et humaine	<u>85</u>
	Total mesures d'urgence.....	<u>380</u>
 <u>PROJETS NATIONAUX :</u>		
Elevage	* projet intégré de développement de l'élevage Gambien	1.394
	* santé animale	<u>32</u>
		<u>1.416</u>
 <u>AGRICULTURE :</u>		
-	création d'un crédit agricole Gambien	900
-	étude de la salinité de la Gambie	100
-	études hydrogéologiques	50
-	projets de petits barrages	450
-	création d'un centre de recherches agricoles appliquées	150
-	construction d'infrastructures de stockage des produits agricoles	<u>200</u>
	Total.....	1.850
<u>PECHE</u>	- encadrement et équipement des services de pêche	30
<u>FORETS</u>	- programme de reboisement et équipement du service forestier Gambien	200
<u>ROUTES</u>	- (réseau de 400 km)	<u>2.000</u>
	<u>Total.....</u>	<u>5.876</u>

II) LES PROJETS D'INTERET SOUS-REGIONAL

A°) CONSTRUCTION DE GRANDS BARRAGES

La promotion de l'agriculture dans la zone dépend pour une large mesure de la maîtrise de l'eau qui devra être réalisée partout où des disponibilités existent et peuvent être mobilisées par la réalisation de grands investissements dont un groupe de pays de la sous-région prendra la responsabilité. La réunion des Ministres a retenu les grands projets ci-dessous intéressant :

- les grands fleuves de la sous-région : Niger Sénégal et Gambie
- le lac Tchad.

Organismes Interetats	Projet	coûts en millions		Obs.
		CT.	M.T	
Commission fleuve Niger	barrage de Sélingué		25.000	
O.M.V.S.	barrage du delta		10.000	
	barrage de Manantali		25.000	
Liptako-Gourma	barrage de Tossaye	450	20.000	
	barrage de Kandadji		25.000	
Secrétariat Permanent Interetats Sénégalien	étude et barrages sur la Gambie		coût à estimer	
				total général connu
		450		
Total			10.500	<u>105450</u>

B°) DEVELOPPEMENT DES VOIES DE COMMUNICATION INTERETATS

Les problèmes nés de la sécheresse, notamment l'envoi des vivres d'urgence aux lieux d'utilisation ont mis en évidence la brûlante nécessité de désenclaver la zone.

Ce désenclavement devra se réaliser essentiellement par l'ouverture de grands axes routiers internationaux permettant la circulation des produits, l'amélioration de l'extension du système ferroviaire existant.

Les propositions suivantes ont été faites et devront faire l'objet d'études immédiates et de réalisations inter-régionales dans les moyens et long termes :

B. 1 Axes routiers

axes proposés	:	pays desservis
Trans-sahélienne	:	MALI - NIGER - TCHAD
Ouagadougou - Mopti	:	HAUTE-VOLTA - MALI
Koupèla - Fada-Nianey	:	HAUTE-VOLTA - NIGER
Dori - Tera - Nianey	:	HAUTE-VOLTA - NIGER
Mopti - Gao - Nianey	:	MALI - NIGER
Nianey - Djenena	:	NIGER - TCHAD
Tanbacounda - Kayes	:	SENEGAL - MALI

B. 2 Voies ferrées

<u>Créations</u>	:	
- Ouagadougou-Tanbao-Ansongo	:	HAUTE-VOLTA-MALI-NIGER
- Dori - Tera - Nianey	:	HAUTE-VOLTA-NIGER
<u>Anélioration</u>	:	
- Dakar - Banako	:	SENEGAL - MALI

B. 3 Voies fluviales

Il a été proposé des études et travaux sur la navigabilité du fleuve Niger.

C) PLAN SEMENCIER SOUS-REGIONAL

Pour favoriser la promotion de l'Agriculture la réunion des Ministres a préconisé la création d'un institut de recherches appliquées dans les domaines agronomique, zootechnique et des eaux et forêts.

Cet institut serait chargé dans le domaine agronomique en particulier, de la sélection de plantes vivrières à cycle relativement court et adaptées

aux conditions sahéliennes. Il fournirait les pieds de cuves des variétés sélectionnées aux différents Etats qui en assureraient la multiplication dans les centres de multiplication de semences dont la mise en place au niveau national a été également préconisée.

D) REBOISEMENT A GRANDE ECHELLE

La réunion des Ministres a préconisé la mise au point d'un grand programme intégré de reboisement à grande échelle pour contrôler l'avance du désert.

L'identification et la formation de ce programme seront faites par les services forestiers nationaux en collaboration avec les organismes spécialisés des Nations Unies.

E) FONDS SPECIAL DU SAHEL

La réunion des Ministres recommande fortement la création d'un fonds spécial du Sahel dont le rôle serait :

- le financement d'opérations de solidarité
- l'organisation de secours d'urgence
- le financement de plans de développement à moyen et long ter-

ne.

Ce plan sera en somme la concrétisation de la nécessité de maintenir à long terme un organe permanent facilitant le financement des actions de nature à réduire voire juguler les effets de la proximité agressive du Sahara et des irrégularités de la pluviométrie.

III) ACTIONS DE COOPERATION SOUS-REGIONALE

Dans ce domaine la Conférence des Ministres a recommandé ce qui suit :

- 1 création d'un institut du Sahel de recherches appliquées

Le rôle en serait la planification, la coordination et le renforcement de la recherche appliquée dans les domaines agronomiques, zootechniques et forestiers

- 2 création d'un centre sous-régional de météorologie appliquée
- avec :
- * archives et centre de calcul,
 - * stations agronéméorologiques d'alerte,
 - * expérimentation sur la pluie provoquée.

Le coût de ce projet a été évalué à 630 millions.

- 3 création ou renforcement de structures de formation des techniciens et cadres supérieurs dans le domaine des eaux et forêts l'agronomie, de l'élevage et de la météorologie.
- 4 coordination de la lutte contre les épizooties

A cet effet le plan d'opération ci-dessous est proposé :

- 4.1 Protection sanitaire du bétail

Campagne conjointe de lutte contre la peste bovine et la péri-pneumonie contagieuse des bovidés.

- 4.2 programme technique

- considérant que les Etats Sahélo-soudaniens victimes de la sécheresse n'ont aucune frontière naturelle entre eux,

- considérant de ce fait qu'il est indispensable de mener une campagne conjointe contre les épizooties,

La commission recommande la réalisation d'une action conjointe contre la peste et la péri-pneumonie. Il s'agit de vacciner systématiquement tous les bovins de la sous-région pendant 3 années consécutives.

- 4.3 coûts de l'opération par pays (en millions CFA)

Gambie.....	(P.n)
Haute-Volta.....	230
Mali.....	1665
Mauritanie.....	140
Niger.....	474
Sénégal.....	192
Tchad.....	650

Total Général 3.351

N.B. Coordination (à chiffrer).

- 5 lutte contre les grandes endemies

- * onchocercose
- * choléra
- * fièvre typhoïde ...etc.

R E C A P I T U L A T I O N

1°) RECAPITULATION DES COUTS DES PROGRAMMES NATIONAUX (millions CFA)

P A Y S	Montant Programme	Obs.
Haute-Volta	10762	
Mali	10077	
Mauritanie	11287	
Niger	10432	
Sénégal	10013	
Tchad	10147	
Total des 6	62718	
Garbie	5854	
Total	68572	

2°) COUTS DES PROJETS REGIONAUX DEJA EVALUES

* barrages	105.450
* centre sous-régional de météorologie appliquée	630
* protection sanitaire du bétail	3.373
<u>total</u>	<u>109.453</u>

3°) TOTAL GENERAL : 178.025 MILLIONS CFA

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT (1) DES
SIX PAYS TOUCHES PAR LA SECHERESSE
OUAGADOUGOU 11 - 12 septembre 1973

(1) Etaient présents :

- le Général Sangoulé LAMIZANA Président de la République de Haute-Volta ;
- le Colonel Moussa TRAORE Président de la République du Mali ;
- S. E. Mocktar OULD DADDAH Président de la République Islamique de Mauritanie ;
- S. E. Hanani DIORI Président de la République du Niger ;
- S. E. Léopold Sédar SENGHOR Président de la République du Sénégal ;
- S. E. Djidingar DONON, Ministre d'Etat chargé de l'Agriculture représentant le Président de la République du Tchad.

PROGRAMME DE LA CONFERENCE

MARDI 11 SEPTEMBRE

- 16 h 00 - Arrivée des Chefs d'Etat à l'Assemblée Nationale
- Ouverture solennelle de la Conférence
- Déclarations d'intention des Chefs de délégations.

MERCREDI 12 SEPTEMBRE

Matinée - Séance de travail

Après-midi - Séance de clôture solennelle à l'Assemblée Nationale

0

0

0

DISCOURS D'OUVERTURE PAR S. E. SANGOULE LAMIZANA PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
DE HAUTE-VOLTA

Messieurs les Présidents et Chers Collègues,

Honorables invités,

Mesdames, Messieurs,

C'est pour la Haute-Volta un grand honneur et une grande joie d'accueillir dans sa capitale les Chefs d'Etat des pays frères et amis ainsi que les délégations qui les accompagnent. Au nom du peuple et du gouvernement voltaïques et en mon nom personnel, je vous souhaite la bienvenue. Mes souhaits s'adressent également à nos honorables invités qui ont accepté de s'associer à nous dans cette phase difficile que traversent les pays soudano-sahéliens. Aux uns et aux autres je dis merci d'être présents aujourd'hui à Ouagadougou.

Messieurs les Présidents et Chers Collègues, nous voici réunis pour rechercher ensemble les voies et moyens qui nous permettront de préserver nos populations de la hantise de l'incertitude du lendemain, de l'humiliation de la misère et de leur préparer un avenir meilleur de progrès et de mieux-être. Nous voici réunis pour unir nos forces et mener à bien le combat contre la sécheresse qui, depuis quelques années, menace de mort tout ce qui vit dans la zone sahélienne. Ce phénomène d'importance mondiale touche essentiellement la zone soudano-sahélienne. Les nappes phréatiques baissent, entraînant l'assèchement des sources et des puits.

Le fléau a pris des proportions inattendues et imposé à nos Etats un lourd tribut à payer. En effet depuis 1967 notre sous-région connaît une sécheresse persistante. Les déficits pluviométriques de 1972 ont accentué de manière dramatique les effets cumulatifs du fléau. Les conséquences qui en résultent, nombreuses et diverses, ne peuvent être toutes comptabilisées ou le sont difficilement, tant les dégâts sont vastes et profonds.

Sur le plan humain, les populations des Etats sont durement privées dans de fortes proportions des denrées alimentaires nécessaires à leur survie. Une telle situation engendre des souffrances humaines, la sous-alimentation, la malnutrition et crée chez l'homme un état de moindre résistance qui le rend vulnérable aux affections physiologiques les plus bénignes. L'exode des familles chassées par la famine vers les centres urbains ou les terres fertiles posent aux responsables d'inquiétants problèmes politiques et sociaux.

Dans le domaine économique, il est malaisé d'établir un bilan précis des énormes pertes potentielles occasionnées par la sécheresse.

Le cheptel, importante ressource d'exportation de la zone soudano-sahélienne, a été affecté d'une manière grave. C'est ainsi que suivant les pays, on peut estimer entre 20 et 80% ^{la} /perte subie par les troupeaux de bovins, de caprins, et d'ovins, ce qui s'évalue à plusieurs millions de têtes. Des carcasses de boeufs, de moutons et de chèvres parsèment le sol brûlant du Sahel. Ils sont morts de soif et de faim, laissant leurs propriétaires démunis et sans revenu dans une situation de désespoir. Les effets cumulatifs de plusieurs années de sécheresse sont donc catastrophiques pour l'économie et les budgets de nos Etats. La reconstitution du troupeau exigera de nous beaucoup d'énergie et de moyens. Si l'on pense que les habitants frappés par les aléas climatiques sont à 80 % des ruraux, l'on se rend compte de l'ampleur du fléau sur l'agriculture et sur l'industrie menacées par la carence d'eau et l'absence de surplus agricoles. A cela, il faut ajouter la montée du coût de la vie provoquée par l'insuffisance de l'offre de produits vivriers en face d'une demande toujours croissante. En entamant ainsi au moins la moitié du produit national des pays, la sécheresse a anéanti plusieurs années d'efforts que nos gouvernements se sont imposés dans la construction de leurs jeunes Etats. Même dans l'hypothèse où nous connaissons de bonnes saisons pluvieuses dès cette année, il nous faudra plusieurs années de travail soutenu pour retrouver notre situation économique d'avant la dure échéance que nous vivons.

Ce sont là, Messieurs les Présidents et Chers Collègues, quelques aspects saillants et poignants du drame qui secoue intensément aujourd'hui les populations dont nous avons la charge.

Mais ce qui nous reconforte et nous encourage, c'est que nous ne luttons pas seuls. Grâce aux campagnes de solidarité qui ont été lancées et qui ont reçu partout un écho favorable des secours d'urgence ont été organisés sur le plan national et international pour venir en aide aux régions sinistrées. Dans cette phase d'urgence la solidarité des hommes a paré au plus pressé en donnant la preuve de sa vitalité et de son efficacité. Les Organisations Internationales ou multinationales ont accordé la priorité aux opérations de secours. Elles ont fourni à nos Etats des aides substantielles destinées à sauver les hommes et les animaux. A ces efforts louables s'ajoutent ceux des pays amis qui ont apporté des contributions particulières fort appréciables aux populations concernées. Je n'aurais garde d'oublier d'associer à tout cela les organisations charitables, les associations, les sociétés et les personnes qui ont sacrifié leurs biens et leur temps pour soulager les souffrances de tous ceux qui ont en ce moment le regard tourné vers nous. L'acheminement des vivres jusqu'à leurs bénéficiaires n'a été possible que grâce aux moyens de transport aériens et terrestres gracieusement mis à la

disposition des Etats par certains Pays. Je suis heureux de rendre ici un vibrant et solennel hommage à tous les donateurs pour leur magnifique élan de générosité et de dévouement. Les résultats atteints ont permis de redonner un peu d'espoir à des millions d'hommes menacés du spectre de la famine. Au nom de tous nos Etats, je leur exprime du fond du coeur notre sincère et profonde reconnaissance. Qu'ils soient tous remerciés pour les services déjà rendus et pour leur volonté de poursuivre leurs efforts dans l'action à moyen et long terme entreprise par les pays soudano-sahéliens pour vaincre les effets de la sécheresse. Je remercie les représentants de la presse, de la radio et de la télévision d'avoir contribué à sensibiliser l'opinion mondiale sur la situation que vit l'Afrique soudano-sahélienne. Leur concours nous sera encore longtemps précieux. A propos des reproches faits à nos gouvernements par certains journaux dans le domaine de la prévision du fléau et de ses conséquences, j'ai eu l'occasion de rétablir la vérité dans le discours que j'ai prononcé à la FAO le 15 juin 1973 à Rome. Nous comptons sur une participation loyale et objective de tous pour donner une grande résonance à notre campagne de lutte contre la faim.

S'il appartient aux spécialistes de poursuivre leurs recherches en vue de connaître les vraies causes de cette carence persistante des pluies il nous revient aujourd'hui le devoir de proclamer notre volonté d'oeuvrer solidairement pour mener à bien une lutte sans merci contre la sécheresse et ses désastreuses conséquences. Pour cela, je crois à la nécessité de constituer dans les différents Etats des stocks de secours dès cette année. Notre action, pour être efficace, doit être coordonnée par un organe commun. Or nous avons créé en mars dernier à Ouagadougou, un Comité Permanent Interetats composé de Ministres et dont le rôle est justement de coordonner toutes les actions menées contre la sécheresse dans la sous-région. Il conviendrait de doter cet organe commun de statuts qui lui conféreraient plus de personnalité et de pouvoir de négociation. Pour les programmes à moyen et long terme, leur définition incombera aux Etats eux-mêmes car je pense que les experts et techniciens nationaux sont les mieux placés pour définir avec justesse et réalisme les besoins réels de nos pays dans ces domaines. Il appartiendra en définitive aux Ministres de proposer à la Conférence des Chefs d'Etat les programmes à exécuter. D'ores et déjà, le Comité, grâce à sa diligence et à son dynamisme a reçu le financement de certains projets à moyen terme, en particulier ceux concernant le creusement des puits.

Je profite de l'occasion pour exprimer au Président du Comité et à ses collaborateurs mes vives félicitations et ma satisfaction pour la qualité du travail qui a été accompli en si peu de temps et qui nous vaut déjà des résultats concrets.

déjà des résultats concrets.

Notre plan de lutte contre la sécheresse étant inséparable de nos plans nationaux de développement économique et social, il est souhaitable que ces derniers soient coordonnés pour plus d'efficacité et de rendement dans l'emploi de nos moyens d'action. Peut-être y a-t-il lieu, pour seconder nos efforts de manière positive, d'envisager pour l'ensemble des Etats la création d'un "Fonds Spécial Sahel". Celui-ci servirait au financement de projets inscrits à nos programmes du moyen et du long terme. Enfin, étant donné l'ampleur du problème qui nous préoccupe, le moment ne semble opportun de demander son inscription à l'ordre du jour de la prochaine assemblée générale des Nations Unies.

En effet comme vous le constatez, la tâche à entreprendre est gigantesque et requiert d'importants moyens financiers et techniques au-dessus des seules possibilités des Etats. Dans le combat lancé contre la famine et la sécheresse, nous avons besoin de l'aide internationale, des aides bilatérales et particulières.

En tous cas les pays soudano-sahéliens sont décidés à affronter avec courage et foi la grande oeuvre de promotion humaine et économique qu'ils veulent édifier pour le relèvement du niveau de vie et le bonheur de leurs peuples. Ils sont convaincus qu'avec le concours désintéressé des uns et des autres ils atteindront les objectifs qu'ils se sont fixés.

C'est dans cette perspective que je souhaite à notre Conférence plein succès.

Vive la Coopération Interafricaine,

Vive la Solidarité Internationale.

ALLOCUTION PRONONCEE LE 11 SEPTEMBRE 1973 A OUAGADOUGOU A L'OCCASION DE LA
CONFERENCE SUR LA SECHERESSE PAR LE PRESIDENT DIORI HAMANI PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DU NIGER (*)

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Je tiens à vous dire, sans attendre, combien les Gouvernements et les peuples que nous représentons sont sensibles à votre présence et re-confortés par l'attention et la participation fructueuses que vous avez ap-portées aux travaux de cette Conférence.

Merci et félicitations à Son Excellence le Général LAMIZANA, Président de la République de Haute-Volta, qui a bien voulu accepter de nous recevoir et dans quel climat fraternel !

Merci et félicitations enfin au Comité Interafricain d'Etudes Hydrauliques, à son Président, à ses experts pour la contribution remarqua-ble qu'ils ont apportée depuis plusieurs années à la recherche des solutions aux problèmes vitaux qui nous ont conduits dans cette belle capitale de la Haute-Volta.

Tous les aspects de la lutte contre la sécheresse ont été exa-minés à fond, depuis le 30 août, par les experts, les chercheurs, les savants et les responsables politiques placés à la tête des délégations ici présentes. Toutes les aides internationales, tous les concours généreux qui ont été ap-portés à la misère, à la souffrance, à la survie des hommes du Sahel ont été rappelés ici, en même temps que les sentiments de profonde gratitude des po-pulations secourues.

Enfin, toutes les propositions concrètes ont été formulée pour concevoir et mettre en oeuvre les moyens destinés à éliminer les séquelles de la catastrophe et à en éviter si possible le retour.

La délégation du Niger a soumis à votre examen les vues du Gou-vernement en la matière, et je pense qu'il est inutile de les reprendre et de les commenter longuement. Elles sont contenues dans la note élaborée en juillet dernier, note que je tiens à votre disposition et qui, je le précise, doit être considérée comme un simple travail exploratoire, une orientation de recherches sur le plan technique, économique et financier.

Sur ces bases, un premier effort a été accompli pour déterminer les actions à entreprendre et chiffrer le coût de leur réalisation. Je crois devoir rap-peler les résultats de cette seconde approche :

(*) Texte rectificatif suivant lettre 1140/MDC/cab du 29/9/73 du Niger.

1°) En ce qui concerne la maîtrise de l'eau, qu'il s'agisse de l'eau de pluie des eaux de surface, des eaux profondes, le Niger a envisagé :

- la mise en valeur de 2.500.000 hectares au moyen de l'irrigation apportée par 2.500 puits-forages d'une profondeur moyenne de 300 mètres. Le coût de ce projet est d'environ 50 milliards.

Pour les actions qui ne nécessitent pas une haute technologie et peuvent être réalisées avec un outillage sommaire et une main d'oeuvre importante, mais non spécialisée (c'est-à-dire pour l'aménagement des barrages collinaires, l'approfondissement des mares, la surélévation des berges, la création de drains sur les bassins versants), l'emploi de cent mille hommes pendant huit mois et durant cinq années, soit 75 milliards de francs. Dans les conditions habituelles, les aménagements hydro-agricoles, portant sur 165.000 hectares, reviendraient à 165 milliards de francs.

2°) En ce qui concerne les actions de reforestation :

- développement des gomméraires naturelles : 4.000 hectares sur 3 ans, 78 millions ;

- développement des gomméraires artificielles : 1.500 hectares sur 4 ans, 156 millions ;

- Protection des cultures par brise-vents : 1.000 hectares sur 10 ans, 80 millions ;

- restauration et amélioration des terres agricoles par plantation d'acacia Albida : 500.000 hectares sur 10 ans 20.000 millions ;

- protection des agglomérations urbaines : 1.000 hectares sur 10 ans, 2.640 millions ;

- protection des aménagements hydro-agricoles : 150.000 hectares sur 10 ans, 375 millions.

Cet ensemble atteint le chiffre de 23.500 millions environ.

3°) En ce qui concerne les actions à mener pour la protection de la production animale, compte non tenu de la lutte contre les épizooties, c'est-à-dire 200 millions par an, le Niger a retenu les projets suivants :

- reconstitution du cheptel par achat de génisses (80 millions) et création de deux centres de multiplication des reproducteurs (300 millions) ;

- Fabrique d'aliments du bétail : 500 millions ;

- création de deux ranchs de 10.000 têtes : 2 milliards ; embouche sur périmètre irrigué de 20.000 hectares, coût 1 milliard 100 millions ;

- embouche domestique en 10 ans : 800 millions ;
- ateliers de sauvetage - centres d'embouche : 500 millions ;
- aviculture : 50 millions ;
- petits ruminants : 160 millions ;
- abattoirs d'une capacité de 3.000 tonnes : 300 millions ;
- pistes à bétail, marchés, parcs, couloirs de vaccination :
710 millions ;

Le coût de l'ensemble de ces actions en matière de production animale peut être évalué à 6.500 millions.

En définitive, c'est à 245 milliards de francs, sur dix années, que le Niger évalue le coût total des actions à entreprendre sur son territoire pour s'assurer la maîtrise de l'eau, lutter contre la désertification et la sécheresse.

Les Etats de la zone sahélienne et j'entends par zone sahélienne celle qui va de Dakar à Port-Soudan les Etats de ce grand Sahel, dis-je, doivent normalement exprimer des besoins semblables, sinon identiques, à ceux du Niger. Ainsi, dans ce combat gigantesque pour la maîtrise de l'eau, contre la désertification et la sécheresse combat qui doit commencer au plus tôt et exige d'être poursuivi opiniâtrement pendant des années la stratégie globale définie par les pays du grand Sahel revêt un aspect financier d'une impressionnante dimension : ce n'est plus en millions de francs, mais en milliards, en dizaines de milliards qu'il faut désormais compter.

Il est évident que, seuls ou groupés, les pays sahéliens ne peuvent mener à terme cette longue et ambitieuse entreprise. Ils ne peuvent raisonnablement songer à l'engager ni de suite, dans l'état de faiblesse, de détresse économique où ils se trouvent, ni avant très longtemps, et cela en raison de la lenteur et de la modicité avec lesquelles s'accroît leur produit national. En raison également des effets désastreux de la dégradation constante des termes de l'échange, effets qui s'ajoutent aux contraintes naturelles inhérentes à la situation géographique et au climat.

Il est donc évident que l'arrêt, puis le renversement de la situation toujours précaire et parfois tragique qui prévaut au Sahel ne sont pas concevables sans l'intervention massive et persistante d'une aide extérieure.

Est-ce à dire que les pays sahéliens ne prendraient aucune part active dans l'effort prévu ? Certainement non .

Il est de fait que, chaque année, pendant près de huit mois, les millions de bras des paysans sahéliens sont disponibles et s'emploient à des tâches diverses dans les pays côtiers.

Il est de fait également que, dans les projets de développement financés par l'aide extérieure, une part infime du montant de cette aide moins de 10 % est versée en salaires qui alimentent directement les circuits familiaux, régionaux et nationaux.

Il est de fait, enfin, que la formule "Time is Money" appliquée systématiquement dans les sociétés de type industriel et à haut niveau économique et technique, et qui se traduit par la mise en oeuvre de moyens mécaniques puissants, cette formule, dis-je, est loin de répondre à l'une des plus pressantes exigences de nos pays africains, à savoir assurer au producteur, par le plein emploi, un revenu décent. Dans la conjoncture actuelle, en demeurant sur le plan de la réalité économique et humaine, n'est-il pas plus bénéfique d'étaler sur une année la construction d'une portion de route ou d'un barrage, avec du muscle et un outillage sommaire, plutôt que d'utiliser graders et caterpillars pendant quelques mois ou quelques jours ? Alimenter un moteur dans des perspectives lointaines ou alimenter immédiatement des hommes mal nourris, tel est le choix que nous aurons à faire avant d'atteindre le niveau des pays fortement industrialisés.

Permettez-moi de revenir sur ce que je disais précédemment : à savoir l'impressionnante dimension du financement nécessaire au succès des actions prévues dans la stratégie globale pour la maîtrise de l'eau, contre la désertification et la sécheresse : Pour le Niger seulement, ce financement est de l'ordre de 245 milliards sur 10 ans, soit 24 milliards 500 millions par an.

En comparaison, l'aide extérieure dont, sous forme de subventions et de prêts, mon pays a bénéficié depuis son accession à l'indépendance, atteint les montants cumulés suivants : 32 milliards en 1968, 39 milliards en 1969, 42 milliards en 1970, 55 milliards en 1972 : la progression annuelle moyenne est donc de 5 milliards.

Ainsi, en mobilisant chaque année toutes les ressources de l'aide extérieure pour la réalisation du programme de lutte contre la désertification et en excluant les actions déjà en cours, il faudrait attendre près de 50 ans pour aboutir. Or, il importe que le programme évoqué soit réalisé dans les dix années à venir, sous peine d'échec.

L'intervention rapide, massive et persistante de l'aide extérieure implique une révision hardie et radicale de certains des concepts sur lesquels s'est fondée jusqu'ici la coopération internationale, avec ses résultats positifs très appréciés, mais aussi avec ses insuffisances.

En d'autres termes, de même qu'en médecine il est souvent nécessaire de pratiquer une thérapeutique de choc pour éviter la semi-guérison et le passage à la chronicité, de même, semble-t-il, en matière économique, et notamment

pour les pays sahéliens, le développement ne saurait être progressif et à terme, il doit être quasi-explosif et immédiat.

En second lieu, il n'échappe à personne que la mobilisation de capitaux cinq fois plus importants que ceux dont le Niger en particulier, et le Sahel en général, ont bénéficié jusqu'ici, obligerait les pays développés à un effort supplémentaire qu'ils ne peuvent fournir qu'avec peine, compte tenu de leurs possibilités budgétaires et des obligations qu'ils ont envers leurs propres nationaux. Par suite, il ne saurait s'agir de dons ou de subventions, mais de crédit : L'aide des pays développés devrait revêtir la forme d'une caution, et même d'une caution solidaire, apportée par les Gouvernements et les institutions internationales, à un vaste emprunt lancé sur le marché financier mondial. Cette formule a fait ses preuves en d'autres temps et d'autres lieux, à petite et à très grande échelle. Par analogie avec la situation de l'Europe en ruines au sortir de la guerre, on peut penser que l'élaboration, la mise en oeuvre et le succès d'un Plan Marshall pour le Grand Sahel sont possibles et souhaitables.

Cela est possible, étant donné la masse énorme, dans le monde, des capitaux inemployés, réserves menacées par l'érosion monétaire et l'inflation. En ce domaine les pays du Sahel, plus que tous les autres, en ont fait la pénible expérience - c'est le critère de rentabilité qui est pris en considération : mais il est possible, il est normal de chiffrer cette rentabilité des capitaux par des études sérieuses, faites en commun avec les futurs créanciers.

Possible, le Plan Marshall pour le Grand Sahel est également souhaitable. Car, dans le chaos monétaire actuel et le désordre économique, politique et social qui l'accompagne, n'est-il pas judicieux d'envisager, entre le Tiers-Monde et les pays développés, des contrats de longue durée mettant leurs échanges commerciaux à l'abri des fluctuations monétaires ?

Ainsi, réciproquement assurés, les débouchés de la production industrielle des pays économiquement puissants et les débouchés de la production agricole et minière de nos pays permettraient d'éviter ces deux graves maladies de l'économie mondiale : la surproduction et la pénurie. La pénurie n'est pas le lot exclusif des pays en voie de développement : je rappelle que la FAO va se pencher, le 15 septembre prochain à Rome, sur les moyens à mettre en oeuvre par la coopération internationale, pour pallier les effets d'un énorme déficit céréalier pouvant durer plusieurs années.

Je rappelle également le déficit en viande évalué à plusieurs centaines de milliers de tonnes dont, suivant certaines estimations, le monde européen risquerait de souffrir sous peu, et que le continent africain pourrait en partie combler.

En faisant un retour sur nos propos concernant le caractère profitable à tous du Plan Marshall pour le Grand Sahel, je pense que le critère de la rentabilité immédiate ou à court terme, s'il se justifie en partie pour des actions ponctuelles, des projets limités, ne saurait être le seul à prendre en considération par les pays développés.

C'est qu'en effet les potentialités du sous-sol et du sol sahéliens sont immenses : La prospection minière est loin de s'achever et l'exploitation minière est encore à ses débuts. Mais toutes deux révèlent la présence, en quantité considérable, d'uranium et de métaux rares (tungstène, niobène, etc...) dont l'industrie moderne a le plus grand besoin.

Le sol peut tout donner si la plante, qui bénéficie déjà d'une photosynthèse remarquable en raison de la très grande luminosité, parvient à absorber en quantité suffisante et en temps opportun l'eau nécessaire à sa croissance.

A côté des cultures industrielles, coton et arachide, devenues coutumières et dont l'apport sur le marché mondial n'est plus à souligner, à côté des essais très prometteurs concernant la canne à sucre, les principales cultures maraîchères les plus variées, l'arboriculture fruitière donnent d'excellents résultats et s'exportent déjà en primeurs appréciés. Quant au cheptel, exception faite des cinq années catastrophiques qui l'ont presque anéanti, son abondance est bien connue.

Il est certain que toutes ces ressources peuvent être décuplées par des actions de développement judicieuses diversification des cultures, adoption de techniques améliorées, utilisation des engrais, pâturages permanents, sélection animale, etc..., et surtout par la modification profonde et durable de l'environnement, lorsque les actions de développement agricole et pastoral auront abouti.

Enfin, outre les ressources déjà évoquées que détient le Sahel, il en est une, de valeur inestimable : Son capital humain, facteur aussi indispensable à la réussite des plans de développement que la technologie moderne et les concours financiers.

Parmi les hommes des sociétés sous-développées et même parmi les autres, à certains égards l'humanité sahélienne tient une place très honorable en effectif et en qualité : robuste, sobre, dynamique, féconde, équilibrée physiologiquement, elle l'est aussi psychologiquement : raisonnable et pacifique, sans complexe freinateur, avide de progrès sans rejet des valeurs coutumières.

Cette humanité des pays âpres et durs peut et mérite d'être aidée et de s'épanouir par l'action sanitaire et l'éducation dans un environnement amélioré.

Cette valorisation qui constitue sans doute la plus déterminante des justifications en matière de développement, il est évident qu'elle ne profitera pas seulement aux sahéliens.

Pour conclure, la lutte pour la maîtrise de l'eau contre la désertification et la sécheresse ne doit pas être considérée uniquement sous l'angle étroit du profit commercial ou financier, encore qu'elle entraînera, par l'élévation du niveau de vie et du pouvoir d'achat des paysans et éleveurs du Sahel, par la sécurité de l'approvisionnement du consommateur des pays développés.

La maîtrise de l'eau au Sahel mérite d'être considérée comme la solution locale d'un problème d'ampleur mondiale, la pénurie d'eau, problème qui s'est déjà posé à certains pays tropicaux de la côte africaine, dont les barrages cette année, n'ont pas retenu le volume attendu, problème qui se posera inéluctablement à l'ensemble des pays développés, soucieux d'éviter le gaspillage et la pollution de ressources qui ne sont pas inépuisables, et auxquelles le dessalement des eaux de mer à l'échelle industrielle peut apporter un appoint appréciable, mais coûteux.

De même, la modification du climat sahélien aurait sans nul doute des effets heureux sur l'ensemble du continent africain, et en particulier sur le Sahara.

La dimension de cette extraordinaire expérience sur le plan planétaire appelé une action à sa mesure, c'est-à-dire internationale, fondée, certes, sur la persistance de l'émotion fraternelle et de l'admirable élan de générosité manifestés de toutes parts envers les éprouvés du Sahel mais aussi sur la raison, l'intérêt bien compris, la prise de conscience durable de l'interdépendance planétaire des économies, de la solidarité de tous les hommes aussi bien devant la misère et la souffrance que devant l'abondance et le bonheur.

Messieurs les Chefs d'Etat et de Gouvernement,

Excellences,

Mesdames, Messieurs,

J'espère que vous voudrez bien excuser la longueur de mon exposé et je vous remercie de l'attention avec laquelle vous l'avez suivi.

Par delà vos personnes, c'est à tous les Chefs d'Etat et de Gouvernement, à toutes les Institutions Internationales intéressées, à tous les hommes de bonne volonté que j'ai voulu m'adresser.

Je souhaite ardemment que soient étudiées avec la plus grande rigueur les suggestions que je viens de formuler et que, au plus tôt, le "Plan Marshall pour le grand Sahel" puisse prendre une forme définitive et devenir une vivante réalité.

Les Chefs d'Etat :

- de la République de Haute-Volta,
- de la République du Mali,
- de la République Islamique de Mauritanie,
- de la République du Niger,
- de la République du Sénégal,
- de la République du Tchad,

réunis à Ouagadougou les 11 et 12 septembre 1973, après avoir examiné les conclusions des Réunions des Ministres des six pays, tenues à Ouagadougou du 23 au 27 mars 1973 et du 7 au 10 septembre 1973, ont procédé à un large échange de vues sur l'ensemble des problèmes que pose l'économie sahélienne, compte tenu de l'exceptionnelle sécheresse qui y sévit depuis plusieurs années.

Ils déclarent une fois de plus que leurs économies agricoles et pastorales sont dominées par les conditions écologiques du Sahel caractérisées par une pluviométrie insuffisante, une dégradation croissante des sols et des pâturages une absence d'infrastructures pour une utilisation optimale des ressources hydrauliques.

Les Chefs d'Etat, dans leur unanimité, constatent qu'il est possible, avec l'aide de la communauté internationale de rétablir des conditions de vie normales, de reconstruire les économies de la zone sahélienne par la lutte contre la désertification et de résoudre l'important problème de l'eau.

C'est pourquoi les Chefs d'Etat :

Considérant la gravité exceptionnelle de la sécheresse dans la zone sahélienne et ses conséquences catastrophiques sur les cultures, la végétation arborée, le cheptel et sur la vie des populations,

Considérant la nécessité d'une action concertée pour une connaissance approfondie des causes de la sécheresse et pour une lutte efficace contre ses effets,

Convaincus de la nécessité de constituer un véritable front commun afin de mettre en oeuvre tous les moyens que requiert la lutte contre la sécheresse ;

Considérant que l'action concertée trouve sa pleine efficacité dans le cadre d'un organisme de coordination, doté d'une personnalité juridique internationale, capable de mobiliser l'aide internationale et d'harmoniser l'action des Etats ;

DECIDENT

La création du Comité Permanent Interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

Adoptent :

1°) le projet de Convention portant statut dudit Comité et annexé à la présente résolution ;

2°) le programme établi par la Réunion des Ministres des 7 - 8 - 9 et 10 septembre 1973.

Donnent :

Mandat au Conseil des Ministres de tout mettre en oeuvre pour entreprendre immédiatement la réalisation du programme ainsi adopté.

Fait à Ouagadougou, le 12 septembre 1973

CONVENTION PORTANT CREATION DU COMITE PERMANENT
INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE
SAHEL

Le Président de la République de Haute-Volta,
Le Président de la République du Mali,
Le Président de la République Islamique de Mauritanie,
Le Président de la République du Niger,
Le Président de la République du Sénégal,
Le Président de la République du Tchad,

Considérant les liens de fraternité, de fructueuse coopération
qui existent entre leurs peuples et leurs gouvernements ;

considérant l'ampleur et la gravité de la sécheresse exception-
nelle qui sévit depuis plusieurs années dans la zone soudano-sahélienne ;

considérant les conséquences désastreuses de cette sécheresse
sur leurs économies et la vie des populations ;

convaincus de la nécessité d'une lutte conjointe contre la sé-
cheresse et ses effets ;

affirment par la présente Convention leur volonté commune de
faire face à cette calamité et de renforcer leur coopération dans tous les
domaines ;

Ils conviennent des dispositions ci-après :

I) Constitution - Siège

ARTICLE 1 : Il est créé, entre la République de Haute-Volta, la République
du Mali, la République Islamique de Mauritanie, la République du Niger, la
République du Sénégal, et la République du Tchad, un Comité Permanent Inter-
Etats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel (CILSS).

ARTICLE 2 : Le siège du Comité est fixé à Ouagadougou, capitale de la
Haute-Volta.

II) Structure - Fonctionnement

ARTICLE 3 : Le Comité comprend les organes suivants :

- une Conférence des Chefs d'Etat qui se réunit en tant que de
besoin ;
- un Conseil des Ministres où chaque Etat membre est représenté
par un ou plusieurs Ministres selon les questions de l'ordre du jour.

ARTICLE 4 : le Comité est chargé :

- 1° de la coordination de l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la sous-région ;
- 2° de la sensibilisation de la communauté internationale aux problèmes de la sécheresse ;
- 3° de la mobilisation des ressources pour la réalisation du programme exceptionnel défini par les Etats dans le cadre de la lutte contre la sécheresse ;
- 4° de la mobilisation des ressources pour le financement d'opérations dans le cadre de la coopération sous-régionale ;
- 5° d'aider les Etats membres et organismes existant dans la zone à rechercher le financement de leurs programmes propres.

ARTICLE 5 : Les tâches d'animation et de coordination du Comité sont confiées à un Ministre qui prend le titre de coordonnateur régional. Il est désigné par le Conseil pour une durée de deux ans ;

ARTICLE 6 : Le Coordonnateur Régional entreprend toutes démarches tendant à la mise en oeuvre des recommandations, résolutions, programmes d'action approuvés par les Etats intéressés ;

ARTICLE 7 : Le Conseil se réunit au moins une fois par an par convocation du Coordonnateur Régional. Il peut se réunir à tout moment à la demande d'un Etat membre ;

ARTICLE 8 : Le Coordonnateur Régional est assisté d'un Secrétariat Technique dont les attributions seront fixées dans le règlement intérieur ;

ARTICLE 9 : Le Secrétariat Technique est composé de techniciens et d'experts mis à la disposition du Comité, à la demande du Coordonnateur régional, soit par les Etats membres, soit par les gouvernements ou les différentes organisations ;

IV) Les Ressources

ARTICLE 10 : Les ressources du Comité pour le fonctionnement du Secrétariat Technique proviennent des contributions des Etats membres et des aides de toutes natures ;

ARTICLE 11 : Le Comité peut recevoir des dons et legs, contracter des emprunts

ARTICLE 12 : Les opérations d'urgence, ainsi que la mise en oeuvre de certaines mesures intéressant les Etats membres, pourront être financées par des dons spéciaux en nature et en espèce et par le fonds spécial du Sahel.

V) Adhésion

ARTICLE 13 : Peut-être membre du Comité Permanent Interétats de lutte contre la sécheresse (CILSS) tout pays africain :

- a) dont l'économie agricole et pastorale est dominée par les conditions écologiques de la zone soudano-sahélienne ;

- b) qui a été déclaré sinistré et reconnu comme tel.

ARTICLE 14 : Les demandes d'adhésion sont introduites par une requête officielle auprès du Comité pour décision.

VI) Révision - Ratification

ARTICLE 15 : La présente Convention peut être amendée ou révisée si un Etat membre adresse à cet effet une demande écrite au Coordonnateur régional qui en avise les autres Etats membres. L'amendement ne prend effet que lorsqu'il est approuvé par les Etats membres.

ARTICLE 16 : La présente Convention sera approuvée ou ratifiée par les Etats signataires conformément à leurs^s procédures constitutionnelles respectives.

L'instrument original sera déposé auprès du Gouvernement de la République de Haute-Volta qui transmettra les copies certifiées conformes de ce document à tous les Etats signataires. Les instruments d'approbation ou de ratification seront déposés auprès du Gouvernement de la Haute-Volta qui en notifiera le dépôt à tous les Etats signataires.

ARTICLE 17 : La présente Convention entrera en vigueur un mois après que la moitié des Etats signataires auront déposé auprès de la République de Haute-Volta leurs instruments d'approbation ou de ratification.

Fait à Ouagadougou, le 12 septembre 1973

RESOLUTION N° 2

Les Chefs d'Etat :

- de la République de Haute-Volta,
- de la République du Mali,
- de la République Islamique de Mauritanie,
- de la République du Niger,
- de la République du Sénégal,
- de la République du Tchad,

réunis à Ouagadougou les 11 et 12 septembre 1973, après avoir examiné les conclusions des Réunions des Ministres des six pays tenues à Ouagadougou du 23 au 27 mars 1973 et du 7 au 10 septembre 1973 ;

EXPRIMENT :

leur profonde gratitude à tous les pays, à toutes les Organisations Gouvernementales et non-Gouvernementales qui ont participé généreusement à l'aide aux six pays du SAHEL victimes de la sécheresse et contribuent ainsi à créer un vaste mouvement de solidarité internationale.

Fait à Ouagadougou, le 12 septembre 1973.

REUNION DU COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

DECLARATION DES CHEFS D'ETAT

Les Chefs d'Etat :

- de la République de Haute-Volta,
- de la République du Mali,
- de la République Islamique de Mauritanie,
- de la République du Niger,
- de la République du Sénégal,
- de la République du Tchad,

réunis à Ouagadougou les 11 et 12 septembre 1973, après avoir examiné les conclusions des réunions des Ministres des six pays tenues à Ouagadougou du 23 au 27 mars 1973 et du 7 au 10 septembre 1973 :

Considérant la persistance de la sécheresse et les effets dramatiques cumulés depuis plus de cinq années du déficit pluviométrique,

considérant l'anéantissement progressif et accéléré des économies agricoles, pastorales et forestières de la zone,

émus par la disparition de milliers d'êtres humains qui ont déjà payé de leur vie l'insuffisance de l'assistance de la communauté internationale,

considérant les effets gigantesques déployés par les Etats concernés, et ceux des pays amis et d'organisations internationales,

préoccupés par la situation des régions septentrionales dont la dégradation a atteint une dimension telle que toute forme de vie humaine, animale ou végétale y devient particulièrement difficile,

déplorant l'insuffisance notoire de l'aide alimentaire et des moyens de desserte dans les six pays aux immenses étendues où la famine a déjà fait de nombreuses victimes, en plus d'une perte importante du bétail, l'une des principales richesses de cette zone.

considérant que la physionomie de l'actuelle saison des pluies inquiète vivement les Gouvernements et les populations de la zone,

- DECLARENT solennellement que la zone des six pays Du SAHEL demeure encore sinistrée ;
- DEMANDENT le déclenchement immédiat d'un plan mondial exceptionnel pour sauver les millions de vies humaines et animales exposées à la famine, à la misère et à la maladie ;
- LANCENT un appel pressant à la Communauté Internationale pour une mobilisation rapide de toutes les ressources nécessaires :
 - a) à l'exécution du rapport-programme adopté par la présente Conférence ;
 - b) à la reconstruction et au soutien de leurs économies durement éprouvées.
- DEMANDENT aux institutions financières et aux gouvernements amis d'envisager toutes possibilités de report de dix ans du règlement des dettes des Etats sur la base d'une étude et d'une concertation entre les parties concernées.

Fait à Ouagadougou, le 12 septembre 1973

CONFERENCE DES CHEFS D'ETAT DES SIX
 PAYS TOUCHES PAR LA SECHERESSE
 OUAGADOUGOU DU 11 AU 12 SEPTEMBRE 1973

C O M M U N I Q U E

F I N A L

Les Chefs d'Etat :

- de la République de Haute-Volta,
- de la République du Mali,
- de la République Islamique de Mauritanie,
- de la République du Niger,
- de la République du Sénégal,
- Le Ministre Représentant le Président de la République du Tchad

se sont réunis les 11 et 12 septembre 1973 à Ouagadougou. Réaffirmant leur commune volonté de renforcer les liens de fraternité, de solidarité et d'étroite coopération qui les unissent, ils ont procédé à un large échange de vues sur l'ensemble des problèmes de l'économie soudano-sahélienne, compte tenu de l'exceptionnelle sécheresse qui sévit dans le Sahel depuis plus de 5 ans.

Après avoir examiné les conclusions des réunions des Ministres des six pays, tenues à Ouagadougou du 23 au 27 mars 1973 et du 7 au 10 septembre 1973, ils ont adopté à l'unanimité le rapport-programme présenté par les Ministres dont les grandes lignes sont les suivantes :

- un programme d'urgence de secours aux populations et de sauvetage du bétail ;
- des programmes nationaux orientés vers la solution du problème de l'eau, la reconstitution du cheptel et le reboisement ;
- un programme **sous-régional** comportant les grands projets à réaliser, tels que les barrages, les communications interétats, le reboisement à grande échelle, la lutte contre les épizooties, la création d'un Fonds Spécial du Sahel.

Ce programme sous-régional comporte en outre un cadre permanent de coopération notamment dans les domaines de la recherche, de la formation de la météorologie, de la promotion de la santé humaine et de la lutte pour la protection des cultures vivrières.

Les Chefs d'Etat ont admis que ce programme constitue un premier pas vers la réalisation d'un programme plus vaste de relèvement de l'économie soudano-sahélienne. Ils ont adopté une Convention portant création et organisation d'un Comité Permanent Interétats de lutte contre la sécheresse dans le Sahel dont le siège est fixé à Ouagadougou.

Les Chefs d'Etat, à l'unanimité, ont désigné Son Excellence le Général Sangoulé LAMIZANA, Président de la République de Haute-Volta, comme Président en exercice du Comité.

Le Comité a confirmé le Ministre de l'Agriculture et de l'Elevage de la République de Haute-Volta et le Docteur Ibrahim KONATE, respectivement dans leurs fonctions de Coordonnateur Régional et de Conseiller Régional chargé du Secrétariat Technique.

Les Chefs d'Etat chargent le Président Sangoulé LAMIZANA, Président en exercice du Comité, d'une mission de sensibilisation de la Communauté Internationale.

Ils donnent mandat au Président en exercice, de se rendre à la prochaine session de l'Assemblée Générale des Nations Unies pour poser devant toutes les nations du Monde, les graves problèmes du Sahel.

Ils lui demandent en outre de suivre avec une attention toute particulière les négociations pour le renouvellement de la Convention de YAOUDE afin que les futurs programmes du Fonds Européen de Développement donnent une place spéciale aux projets de lutte contre la sécheresse dans le Sahel.

D'une manière générale, le Président en exercice est chargé, par des contacts directs, d'attirer l'attention de tous les organismes de financement, de tous les gouvernements amis, sur les projets prioritaires du Sahel.

Le Président en exercice sera assisté dans ces diverses démarches par le Coordonnateur Régional et par les Ministres des six Etats membres du Comité.

Les Chefs d'Etat :

- de la République du Mali,
- de la République Islamique de Mauritanie
- de la République du Niger
- de la République du Sénégal

- le Représentant du Président de la République du Tchad, remercient le Président Sangoulé LAMIZANA, le peuple de Haute-Volta et le Gouvernement Voltaïque pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé à Ouagadougou.

Ils félicitent le Président de la République de Haute-Volta et son Gouvernement pour la parfaite organisation de la Conférence des Chefs d'Etat des pays du SAHEL.

Fait à Ouagadougou, le 12 septembre 1973

MOTION DE REMERCIEMENTS

Les Chefs d'Etat :

- de la République du Mali,
- de la République Islamique de Mauritanie,
- de la République du Niger,
- de la République du Sénégal,
- de la République du Tchad,

à l'issue de leur Réunion tenue à Ouagadougou, du 11 au 12 septembre 1973 :

- se FELICITENT des résultats obtenus grâce aux conditions particulièrement favorables qui ont caractérisé le déroulement de la Conférence,

- EXPRIMENT leurs vifs remerciements et leur gratitude au peuple de la République de Haute-Volta, au Gouvernement, et à son Excellence, le Président Sangoulé LAMIZANA pour l'accueil chaleureux, fraternel et l'hospitalité bienveillante dont ils ont bénéficié tout au long de leur séjour.

Fait à Ouagadougou, le 12 septembre 1973

ALLOCUTION PRONONCEE PAR S. E. MONSIEUR LEOPOLD SEDAR SENGHOR PRESIDENT DE LA
REPUBLICQUE DU SENEGAL

Monsieur le Président,
Mes chers Collègues,
Messieurs les Ambassadeurs,
Messieurs les Ministres,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais, tout d'abord, au nom de nos collègues et en ma qualité de doyen d'âge, remercier le Président LAMIZANA, son Gouvernement et le peuple voltaïque de l'accueil si africain, si émouvant dans⁹² simplicité, qu'ils ont bien voulu réserver à nos délégations. C'est cette hospitalité voltaïque qui explique la fréquence des réunions internationales qui se tiennent à Ouagadougou.

En effet, nous avons été accueillis par un peuple frère, frère parce que nord-soudanien, fier de ses traditions et animé d'un goût du travail puisé dans les valeurs mêmes de son terroir. Et nous avons travaillé dans une ambiance amicale, où nous avons ressenti, plus que jamais, les liens de solidarité vivante qui unissent tous nos peuples. D'autant que le Gouvernement voltaïque, sous la haute autorité du Président LAMIZANA, avait mobilisé l'ensemble de ses services techniques et administratifs.

C'est pourquoi je voudrais adresser un remerciement tout particulier au Président LAMIZANA, car c'est grâce, en effet à son autorité que nos objectifs ont été largement atteints. Il la doit, cette autorité, bien sûr, à ses qualités de conscience et de rigueur, mais aussi d'humanité. Pourquoi il est respecté par les membres de l'opposition autant que de la majorité.

Mesdames,
Messieurs,

J'exprimerai l'avis de tous en disant que cette Conférence des Chefs d'Etat et de gouvernement de la sous-région soudano-sahélienne aura été un succès par le nombre et la qualité de ses participants, singulièrement des Ministres et des experts nationaux, comme des chefs de délégation et des experts internationaux. D'autant que les travaux préparatoires de cette Conférence ont duré du 30 août au 11 septembre : presque deux semaines.

Avant de parler des résultats de nos travaux, je voudrais répondre à une proposition et à une accusation.

A une proposition d'abord. En effet, au cours d'une certaine Conférence Internationale, tenue en juillet si j'ai bonne mémoire, il a été question de faire évacuer les pays soudano-sahéliens pour grouper les populations dans les zones sud-soudanienne et guinéenne.

C'est le Président DIORI Hanani qui a, hier, fait allusion à la qualité des hommes, de la civilisation nord-soudanienne, qui se nourrissent de céréales, de viande et de laitage, qui vivent dans des pays aux vastes horizons et qui, au Moyen-Age dans ce que Leo Frobenius appelait le "Soudan classique", ont cultivé l'honneur et le courage, l'art et l'artisanat, l'agriculture et le commerce. Si nos populations évacuaient nos pays, c'est un des faciès de la "Civilisation Africaine", et pas le moins noble, pas le moins beau, qui disparaîtrait.

Quant à ceux qui ont accusé les Chefs d'Etat et les gouvernements d'être les responsables du cycle de sécheresse qui sévit depuis quelque sept ans, ils ont fait preuve de beaucoup de légèreté. Si ces "intellectuels" avaient pris le soin de consulter les archives du Sénégal, pour ne citer que celles-là, ils auraient découvert que ce cycle de sécheresse de sept ans des vaches maigres revient à peu près tous les cent ans, tandis que, tous les vingt ou trente ans, nous avons des cycles plus courts de deux ou trois ans. C'est ainsi qu'il y a eu un cycle de sécheresse entre 1862 et 1870 dont nous trouvons les échos dans les journaux d'alors, et quelques années avant la Révolution Française de 1789, tout comme il y a eu un court cycle de sécheresse en 1941-1943 et, auparavant, en 1913 et 1914. Il est vrai que ceux qui, du haut de leurs chaises et de leurs laboratoires... de lettres ou de... sociologie, veulent nous donner des leçons, n'ont oublié qu'une chose, relire Descartes et oser d'un minimum de logique... Car ils n'accusent pas les Chefs d'Etat ni leur gouvernement, quand la sécheresse sévit en Europe en Asie pour ne pas parler de l'Amérique.

Le cycle de sécheresse d'aujourd'hui est donc un phénomène naturel. Mais grâce aux progrès de la science et des techniques, nous pouvons lutter contre ce qui, hier, était fatalité. Les moyens à notre disposition ce sont les forages profonds et les barrages, les pare-feu et le reboisement avec les brise-vent. A quoi il faut ajouter les centres de recherche et de formation.

Loin que les gouvernements africains, depuis les indépendances de 1960, aient fait preuve de légèreté et d'inprévoyance nous avons créé différents organismes pour lutter contre la balkanisation de l'Afrique et présenté un front commun dans notre dialogue avec les pays développés pour,

précisément assurer notre développement. Pour prendre l'exemple des Riverains du Fleuve Sénégal, nous avons créé, dès 1961, un Comité Interétats, qui s'est transformé, successivement, en organisation des Etats Riverains du Sénégal. (O.E.R.S.), puis en organisation de mise en valeur du Fleuve Sénégal (O.M.V.S). C'est ainsi que, avant la grande sécheresse de 1972, nous avons arrêté le projet de construire cinq barrages sur le Sénégal et ses affluents.

La vérité est que, si nous avons avancé si lentement dans la lutte contre la saharisation, c'est que nous n'avons pas encore réussi, malgré nos appels et nos démarches, à sensibiliser l'opinion mondiale, surtout les sources de financement, qu'elles fussent au niveau des organisations internationales ou des gouvernements des pays développés. La sécheresse aura eu, parmi de terribles inconvénients, l'avantage de faire toucher comme du doigt le drame, la tragédie de notre situation.

Car, dans les pays de l'Est, au Tchad, au Niger, ce n'est pas de drame qu'il faudrait parler, mais de tragédie. Songez donc, la pluviométrie risque d'être, est, une fois de plus, gravement déficitaire au Tchad et, peut-être au Niger. Et ces pays n'ont pas de littoral maritime. Vous connaissez quels sont les déficits vivriers de l'année dernière. 350.000 tonnes pour le seul Sénégal. Et quand, au 30 juin 1973, le Sénégal avait reçu quelque 30.000 tonnes d'aide en vivres, le Tchad n'en a reçu, aujourd'hui, que quelque 10.000 t. Osons le dire : une goutte d'eau dans l'océan des besoins.

Pour revenir à notre Conférence, MM. Les Représentants des Organisations Internationales, MM. les Représentants des Etats donateurs, vous avez, sous les yeux, le rapport du Conseil des Ministres. Nous avons voulu faire un projet cohérent : à court et à moyen termes. Vous avez entendu le Président Diouri Hamani parler du "plan Marshall pour le Grand Sahel". C'est un idéal, qui naturellement, ne peut être financé que par des emprunts à long terme et à bas taux d'intérêt. Le projet de la Conférence des Ministres est plus modeste.

Il vise à l'efficacité. L'efficacité, comme vous le savez, repose sur deux critères : l'exactitude des faits et de la cohérence des idées. D'une part, les projets d'intérêt national, comme les projets d'intérêt sous-régional, ont été établis sur les études réalisées depuis l'indépendance. Mais le Comité Permanent est disposé à accueillir, souhaite l'envoi d'une mission d'experts pour vérifier nos besoins et les fondements de nos projets aussi bien au niveau sous-régional qu'au niveau national. La deuxième qualité du programme du Comité Permanent est qu'il est cohérent. Entre les projets nationaux et les projets sous-régionaux, il n'y a pas chevauchement ni de doubles emplois, mais des complémentarités.

Bien sûr, il faudra de l'argent, beaucoup d'argent. Mais encore une fois, les projets sont modestes et réalistes : 10 milliards de francs CFA environ pour les projets nationaux de chaque pays, l'ensemble des projets nationaux et sous-régionaux ne dépassent pas les 200 milliards.

Cependant, la lutte contre la saharisation, très précisément contre les cycles de sécheresse, ne peut s'organiser efficacement, par-delà les forages et les barrages, les pare-feu et les brise-vent, que par la connaissance scientifique de notre environnement : du monde soudano-sahélien aussi bien dans le temps que dans l'espace. Ce sont les Etats-Unis d'Amérique, je crois, qui nous ont proposé la tenue d'une Conférence scientifique sur la sécheresse dans la zone soudano-sahélienne. C'est là un projet majeur que nous devrions retenir, que nous avons retenu.

Il s'agit d'explorer, par-delà les possibilités humaines, toutes les potentialités physiques, matérielles, de la zone. J'ai lu hier, dans une dépêche d'agence, que l'équipe de Skylab était en train de photographier l'image géologique de nos six Etats. Pour y découvrir, sans doute, les ressources minières, en hydrocarbures et en métaux, qu'ils renferment. La Conférence scientifique pourrait se pencher sur le problème, et aussi sur le problème, non moins important, de la pluie artificielle. Songez-donc, si nous pouvions provoquer, à volonté, la pluie, si nous pouvions seulement obtenir, chaque hivernage 200 millimètres voire 100, de pluies artificielles, eh bien ! notre agriculture serait sauvée.

Je voudrais, avant de descendre de cette tribune, remercier les organisations internationales et les Etats qui nous ont dépêché des représentants pour se pencher, avec nous, sur nos problèmes, sur nos projets et les moyens de les réaliser. Qu'ils en soient remerciés. Il y a d'abord l'Organisation des Nations Unies et ses organismes spécialisés, mais aussi la Communauté Economique Européenne, mais encore les Etats que je suis heureux de nommer par ordre alphabétique : l'Allemagne Fédérale, la Belgique, le Canada, les Etats-Unis d'Amérique, la France. J'aurai garde de ne pas oublier les Etats qui nous ont envoyé des observateurs. Toujours par ordre alphabétique le Cameroun, la Gambie, le Ghana, le Togo, et le Vatican.

Je vais conclure.

Entre 1862 et 1870, mon pays a souffert de sept années de sécheresse et, sans doute, les Etats soudano-sahéliens avec lui. Notre population a été décimée au sens étymologique du mot. Sans doute, de bonnes âmes pensèrent-elles à nous, prièrent-elles pour nous. Mais je crois que nous n'avons pas reçu, alors, un seul grain de blé en guise d'aide. D'autant que le Général Faidherbe poursuivait, alors, la conquête du Sénégal. Aujourd'hui, l'opinion mondiale s'est émue, les organisations internationales se sont mises en

branle, les nations amies ont volé à notre secours, quelque chose a changé sur notre planète, quelque chose est né dans le monde : l'idée de la solidarité humaine. Le monde a compris que, si des millions d'hommes, mouraient, si toute une région de la terre était rayée de la carte du monde avec ses hommes avec ses valeurs de civilisation, un message manquerait au "rendez-vous du donner et du recevoir", où se construit, avec nous, la Civilisation de l'Universel.

Ouagadougou, le 12 septembre 1973

DISCOURS DE CLOTURE PRONONCE PAR LE GENERAL SANGOULE LAMIZANA PRESIDENT DE LA
REPUBLIQUE DE HAUTE-VOLTA (OUAGADOUGOU, LE 12 SEPTEMBRE 1973)

Messieurs les Chefs d'Etat et Chers Collègues,
Monsieur le Représentant de la République du Tchad,
Honorables invités,
Mesdames, Messieurs,

Je voudrais tout d'abord vous remercier, Messieurs les Présidents et Chers Collègues, de l'honneur et de la confiance que vous témoignez à mon pays en me confiant la charge de la Présidence en exercice de notre Conférence. C'est une lourde responsabilité que j'assumerai durant mon mandat et je peux vous assurer que je mettrai tout en oeuvre pour répondre au maximum de mes possibilités à l'attente de nos populations sinistrées. Je sais que je peux compter sur votre concours à tous pour que les solutions qui seront apportées aux problèmes de la sous-région soient vraiment une oeuvre commune dont nous sommes fiers.

La première Conférence des Chefs d'Etat des pays touchés par la sécheresse s'achève. Elle témoigné de la prise de conscience par les responsables de ces Etats du danger qui menace le présent et l'avenir de leurs populations et de la nécessité de conjuguer leurs efforts pour y mettre fin dans les délais les plus raisonnables.

Depuis deux semaines, les experts, les Ministres et les Chefs d'Etat ont, tour à tour, examiné les divers aspects des problèmes qui se posent à notre zone et recherché les solutions les plus appropriées susceptibles de libérer nos populations toujours aux prises avec les besoins les plus vitaux certes, mais aussi les plus élémentaires comme les besoins de boire et de manger à sa faim. J'adresse mes vives félicitations aux Ministres et aux experts qui ont étudié avec beaucoup de sérieux et de diligence les différentes questions inscrites à l'ordre du jour. Grâce à la qualité du travail ainsi accompli, la Conférence des Chefs d'Etat a été grandement facilitée et a obtenu rapidement les résultats que nous étions tous en droit d'en attendre. Qu'il s'agisse des travaux sur l'élevage et l'espace pastoral, l'environnement et la climatologie, l'agriculture et l'hydraulique pastorale, sur les enquêtes statistiques, la formation des infrastructures..., les recommandations et les projets de résolution qui en sont issus nous ont permis d'aboutir à des décisions que nous avons voulu concrètes et réalistes. La mise en place de structures adéquates capables d'être le moteur et le support des actions communes à entreprendre est précieuse à la réalisation des objectifs que nous visons et répond à notre détermination de coordonner les efforts nationaux et internationaux dans la lutte que nous menons contre la sécheresse. Nous devons donc placer notre confiance au Comité Permanent Interétats de lutte

contre la sécheresse et lui accorder l'appui moral dont il a besoin pour accomplir dans les meilleures conditions la tâche immense et difficile que les Etats lui confient.

M'adressant maintenant à tous les amis des pays soudano-sahéliens, je leur dirai que nous plaçons en eux ^{nos} plus grands espoirs. Nous avons suivi hier avec beaucoup d'attention et un vif intérêt les déclarations des Chefs des délégations des Etats présents à la Conférence et des Représentants de certaines organisations internationales. Nous avons noté avec une profonde satisfaction les bonnes dispositions des uns et des autres à nous apporter les concours financiers et techniques nécessaires à la mise en valeur de notre sous-région. Mes Collègues et moi-même appuyons fermement les propositions de son Excellence Hamani DIORI, Président de la République du Niger, tendant à la création d'un PLAN MARSHALL en faveur du GRAND SAHEL. Les programmes à moyen et à long termes ne peuvent laisser des impacts sociaux et économiques appréciables que si nous sommes en mesure de mobiliser et de coordonner toutes les formes d'aides nationales, bilatérales, multinationales ou particulières, tant les moyens financiers requis pour leur exécution dépassent nos seules possibilités. C'est pourquoi je lance un vibrant appel à toutes les bonnes volontés qui veulent participer à la réalisation de cette grande oeuvre de solidarité et de fraternité que constitue la mise en valeur rationnelle des potentialités des pays soudano-sahéliens aujourd'hui victimes des conséquences de la sécheresse.

Bien que préoccupés par les problèmes de l'avenir, nous ne pouvons nous désintéresser du présent puisque nos populations et nos animaux doivent d'abord vivre. Aussi je me permets d'insister d'une manière particulière auprès de tous les donateurs pour que les aides alimentaires soient poursuivies pendant plusieurs années. En effet, les aléas climatiques sont tels que même une saison pluvieuse qui s'annonce favorable peut se terminer par des résultats agricoles très médiocres et plonger de façon inattendue les pays dans l'angoisse et la misère. Nos réserves vivrières étant actuellement épuisées, il est indispensable de les reconstituer progressivement. Dans cette perspective, nous comptons beaucoup sur la compréhension et le dévouement des pays amis et des organisations internationales pour la mise en place dans nos

Etats de stocks régulateurs qui permettront de stabiliser les prix des céréales et d'intervenir rapidement en cas de besoin dans les zones déficitaires.

Ce sont là les vœux les plus ardents que nous formons en faveur de nos pays. Nous ne ménagerons aucun effort pour atteindre nos objectifs, mais nous avons besoin du concours désintéressé et massif de tous les amis.

Il ne me reste plus qu'à souhaiter à Messieurs les Chefs d'Etat, à leurs délégations et à tous nos honorables invités un bon retour chez eux. L'accueil que la Haute-Volta vous a réservé vient du coeur. Nous sollicitons votre indulgence pour les imperfections que vous avez pu constater.

Je déclare close la première Conférence des Chefs d'Etat des pays soudano-sahéliens.